



Note Quinzo

Semaines 12 et 13

Du 18 au 29 mars 2019

TOUTES LES NOTES « QUINZO » SONT DISPONIBLES SUR WWW.FNEC.FR,
DANS LA RUBRIQUE « ACTUALITE/NOTE QUINZO »

19 MARS : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNEC

Les éleveurs de chèvres de la FNEC se sont réunis pour le premier conseil d'administration de l'année le 19 mars dernier. En vue de l'assemblée générale de la FNEC du 10 et 11 avril prochain, le conseil d'administration a étudié et validé les comptes de l'exercice 2018, ainsi que le budget prévisionnel de 2019. Un rappel de l'organisation pratique de l'AG FNEC dans le Cantal a été fait, ainsi qu'une présentation des intervenants à la table-ronde.

Toujours en vue de l'AG, les propositions d'évolutions statutaires et du règlement intérieur ont été examinées. Celles-ci ont pour objectif de renforcer la participation avec plus d'administrateurs, de passer aux nouvelles régions et avoir plus de départements différents représentés.

Ensuite, un bilan des rendez-vous au salon de l'agriculture avec les distributeurs a été fait en lien avec la conjoncture et le point sur les négociations commerciales et la médiation que nous avons sollicité pour alerter sur la nécessaire hausse des PVI en chèvre.

Enfin, un point a été fait sur FACEnetwork, Fromagora 2019 et le déplacement du CA en Espagne de janvier 2019.



21 MARS : REUNION SUR LA TRANSMISSION DES AUTOCONTROLES

Suite à un certain nombre de crises sanitaires récentes, l'obligation de transmettre les résultats d'autocontrôles défavorables a été introduite par l'[article 50](#) de la loi Etats Généraux de l'Alimentation entrée en application le 1^{er} novembre 2018. La FNEC a participé le jeudi 21 mars 2019 à une réunion organisée par le Ministère de l'Agriculture sur l'application de cet article 50. C'est un vrai sujet d'importance pour les producteurs fermiers, pour qui cette nouvelle réglementation ne doit pas entraîner de procédure administrative disproportionnée. La mise en œuvre de l'article 50 impliquant la transmission des résultats défavorables inhabituels et les mesures mises en œuvre sera effective à partir de la publication du décret et de la note de service mi-avril 2019 c'est-à-dire très prochainement. D'après la réunion, cette transmission devrait concerner les autocontrôles défavorables sur des produits finis sous la responsabilité du producteur ou sur l'environnement de transformation hors production primaire (environnement ou produits type lait matière première) et les « autocontrôles défavorables pour lesquels les moyens de maîtrise prévus par le PMS sont régulièrement mis en œuvre et ont fait preuve de leur efficacité au vu de la non-conformité détectée ».

→ **Note d'information FNEC à venir !**

25 MARS : REUNION CNE MAITRISE DE LA REPRODUCTION DES PETITS RUMINANTS

Gérard Chabauty, secrétaire général adjoint de la FNEC, a participé au premier comité de pilotage du programme-cadre CNE « reproduction des petits ruminants ». Lancé à Nouzilly le 31 janvier et 1^{er} février, ce programme a pour objectifs de capitaliser sur les forces, les réseaux et projets existants, mais aussi de faciliter et renforcer la convergence et la compétence des diverses structures. Il s'articule autour de 3 axes : améliorer les résultats de fertilité (IA & MN), développer de nouvelles stratégies de maîtrise de la saisonnalité de la reproduction et des cycles sexuels pour pratiquer l'IA et accompagner les filières pour faire évoluer les pratiques. La liste des projets en cours ou à venir a été faite en identifiant ceux ciblés pour bénéficier d'un soutien de la part de la CNE.



Destinataires : CA FNEC, équipe FNPL, FNSEA, JA, APCA, Institut de l'élevage, ANICAP, Interbev, ODG Caprines, CNAOL, Fromagers de France, techniciens fermiers. Structures caprines départementales et régionales (animateurs et présidents)

FNEC
Fédération Nationale
des Éleveurs de Chèvres

26 MARS : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANICAP

En attente de l'examen et l'approbation des comptes 2018 et prévisionnel 2019, nous avons étudié les demandes de subvention adressée à l'ANICAP pour les projets régionaux d'intérêt national et pour les projets régionaux de communication pour l'année 2019.

Ensuite, Jean-Baptiste Dollé (Idele) a présenté le projet d'adaptation de l'outil d'évaluation environnementale CAP'2ER® aux systèmes caprins livreurs et fermiers. Pour rappel, le développement et déploiement de l'outil est inscrit dans le plan de filière caprine.

Concernant la contractualisation, un nouvel accord doit être rédigé dans l'esprit de la loi (notamment pour intégrer le fait que c'est au producteur de proposer le contrat à l'entreprise et non pas l'entreprise au producteur. Une nouvelle réunion de travail sera programmée pour pouvoir avancer sur ce dossier et signer un accord définitif au CA ANICAP du 2 mai.

Le tableau de bord de l'ANICAP avec les indicateurs a été présenté. Le MILC Lait de Chèvre est un nouvel indicateur adapté à la filière caprine par Idele à la demande de FAM. Il sera publié sous forme d'indice par l'ANICAP, et non pas en valeur absolue. La FNEC publiera une note explicative (sur www.fnec.fr) avec des valeurs absolues afin de permettre une lecture plus approfondie des évolutions de l'indice.

Les représentants de la FNEC ont souligné que les données de conjoncture partagées montrent une tendance haussière des coûts de production. Les fourrages ne sont pas bons et les éleveurs vont devoir recourir aux achats extérieurs, ce qui va représenter une hausse des charges conséquente. Ces éléments doivent être au cœur des négociations de prix entre entreprises et producteurs.

Les représentants de la FNEC ont demandé la réouverture des discussions sur la grille de pénalités sur les cellules. Coop de France Métiers du Lait et la FNIL ont rappelé que le critère cellules est important, notamment pour les fabrications au lait cru, mais ont accepté de se mettre autour de la table et y travailler. Enfin, un point à date a aussi été fait sur la concertation avec les ONG sur le bien-être animal ainsi que les actions de promotion.

20-21 MARS : CONGRES FNPL

La FNEC a participé au congrès de la FNPL le 20 et 21 mars à Arras.



La table ronde du 21 mars était intitulée « Attentes sociétales : et si on avait déjà répondu ? » et a réuni, entre autres, représentants d'ONG WWF et Welfarm et producteurs de lait pour échanger sur les pratiques respectueuses du bien être animal et de l'environnement.



27 MARS : ETATS GENERAUX DU LAIT CRU



La FNEC a participé à la journée Etats Généraux du Lait cru à Paris, organisée par l'association Fromages de Terroir. Plusieurs tables-rondes se sont succédé : entre autres, la matinée a permis d'aborder le lait cru dans sa composition avec l'intervention de J. Fanni, spécialiste du lait de l'Université de Nancy Lorraine, en lien avec ses bénéfices pour la santé avec T. Pacheff, nutritionniste et D. Angèle Vuitton, immunologiste de l'Université de Bourgogne

Franche-Comté, qui nous a présenté l'étude Pasture (suivi de 1000 enfants dans plusieurs pays) lancée en 2004. Après un buffet de fromages, l'après-midi était consacrée aux questions réglementaires sur lait cru et son renouveau dans le monde avec des intervenants étrangers.

28 MARS : RESTITUTION DES TRAVAUX D'ACTALIA PRODUITS LAITIERS

La FNEC a participé à la journée annuelle de restitution des travaux d'ACTALIA Produits Laitiers à l'ENILIA – ENSMIC de Surgères. Après une introduction par Jean-Michel Hérodet, directeur d'ACTALIA Produits Laitiers, plusieurs présentations ont été faites. Parmi celles-ci, Patrice Gaborit a présenté le projet Bionachol sur la valorisation des plantes fourragères bioactives dans l'alimentation des chèvres laitières et leurs intérêts sur les performances zootechniques et leurs impacts sur la qualité du lait et des fromages. De nombreux critères ont été mesurés sur la transformation fromagère sur des fromages en blanc, du lactique de chèvre affiné... Valérie Michel a ensuite présenté la méthode Appréciation Quantitative du Risque (AQR) qui permet d'évaluer la pertinence des plans d'échantillonnage en fonction d'un risque visé. En cours de réflexion au niveau de l'ANICAP, l'idée serait d'utiliser l'AQR dans les laiteries caprines afin de gérer de manière raisonnée les cas de STEC.

AGENDA

16 avril : AG Capgènes

18-19 avril : AG de la FNO

24-25 avril : Comité de filière Idele

30 avril : Commission Fermière de la FNEC, commune FNPL

2 mai : CA ANICAP

15 mai : CA FNEC

CONTACTEZ-NOUS

Sophie Espinosa, directrice
sespinosa@fnec.fr – 01 49 70 71 96

Estelle Boullu, chargée de mission
eboullu@fnec.fr – 01 49 70 74 33



Destinataires : CA FNEC, équipe FNPL, FNSEA, JA, APCA, Institut de l'élevage, ANICAP, Interbev, ODG Caprines, CNAOL, Fromagers de France, techniciens fermiers. Structures caprines départementales et régionales (animateurs et présidents)

FNEC
Fédération Nationale
des Éleveurs de Chèvres